

1 référent technique

Référence : 3134-25-0801/SR du 30 mai 2025



Employeur : Maire de Nouméa

Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : Ingénieur 1^{er} grade / Economie rurale ou Environnement

Direction : des risques sanitaires

Service : inspection de la salubrité publique

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾: au moins égale à 10 ans

Lieu de travail : 102 avenue Charles de Gaulle, Orphelinat

Poste à pourvoir : mai 2025

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 30 mai 2025

Date limite de candidature : vendredi 04 juillet 2025

Modification de la date de clôture initialement prévue le 20/06/2025.

Détails de l'offre :

La ville de Nouméa et ses 1 600 collaborateurs sont engagés quotidiennement au service des 100 000 Nouméens. Ils œuvrent au développement de la Ville avec plus de 200 équipements et services en lien avec les nombreux domaines de compétence dévolus à la Commune.

Placée sous l'autorité directe du Secrétaire Général en charge du pôle sécurité, la Direction des Risques Sanitaires (DRS) est composée de deux services, celui de l'inspection de la salubrité publique, celui de l'inspection sanitaires des milieux (SISM) et d'une section administrative et comptable.

La direction a pour principale mission de veiller à la sécurité sanitaire de la ville de Nouméa. Elle intervient en matière de surveillance et de protection de la santé publique, comme l'exigent les pouvoirs généraux de police du Maire, notamment sur la surveillance des eaux (de distribution, de baignade et de rejet) et sur l'hygiène de la distribution alimentaire. Elle est également chargée de la lutte anti-vectorielle et participe à la surveillance épidémiologique des maladies transmissibles ainsi qu'à la résolution des problèmes d'insalubrité publique, de dangerosité ou d'insalubrité des immeubles bâtis dans la Ville. Elle coordonne les mesures utiles à la résorption des événements d'urgence sanitaire tels que les épidémies, les pollutions, les toxi-infections alimentaires collectives, les nuisances sanitaires. Elle procède aux enquêtes de salubrité publique nécessaires, applique la police administrative du Maire en matière de salubrité publique et prend des mesures de protection des personnes.

Missions :

Sous la responsabilité du chef de service, l'agent analyse les risques sanitaires pour l'homme liés aux milieux et aux modes de vie. Il met en œuvre et évalue des programmes d'action, de contrôle, de prévention, de protection ou de correction en matière de santé environnementale. Il participe également à l'élaboration et à l'application de projets de protection contre les risques environnementaux et sanitaires. Il applique les réglementations et conduit des actions de prévention, de mesure et de contrôle. Il est spécialisé dans le contrôle de la salubrité publique, l'habitat indigne et insalubre, et la lutte anti-vectorielle.

Activités principales :

Il est notamment en charge de :

- Participer à l'élaboration de la politique de protection contre les risques environnementaux et sanitaires ;
- Formuler un avis technique sur des projets de la collectivité pour veiller à l'intégration des préoccupations de santé et d'environnement ;
- Mettre en œuvre ou contribuer aux programmes d'études et de suivi de la qualité des milieux ;
- Appliquer la réglementation, organiser et réaliser des contrôles et des inspections ;

Profil du candidat :

- Analyser le risque et choisir les mesures préventives et correctives.

Savoir / Connaissance / Diplôme exigé :

- Diplôme de niveau 6 (BAC +3) dans le domaine de l'économie rurale ou de l'environnement ;
- Connaissance des enjeux, évolutions des politiques publiques de santé ;
- Connaissance des réglementations en matière sanitaire ;
- Maîtrise des méthodes et outils de recueil et de traitement de données (enquêtes, études), des méthodes d'analyse et d'évaluation des risques ;
- Connaissance des pouvoirs de police sanitaire du Maire et attributions des administrations ;
- Solides connaissances des différents codes (code des communes, code de la santé publique, code de l'environnement) ;
- Notions des pathologies du bâtiment et procédures de mise en sécurisation d'immeuble menaçant ruines ;
- Ce poste requiert des bonnes qualités rédactionnelles, un bon relationnel, un sens du travail en équipe, de l'organisation et de l'anticipation
- Permis B exigé (déplacements possibles).

Contact et informations complémentaires :

Madame Véronique SARENGAT - chef du service de l'inspection de la salubrité publique - Tél 27.78.61 - Mail : veronique.sarengat@ville-noumea.nc
La localisation de la DRS est susceptible de changer en fonction des besoins de la Ville.

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements (recrutement-fiche-renseignements-candidature.pdf (noumea.nc)), attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir au maire de la Ville de Nouméa **prioritairement** par :

- mail : mairie.recrutement@ville-noumea.nc

En cas d'impossibilité de candidater par le biais de la messagerie électronique, les dossiers de candidatures peuvent parvenir au maire de la Ville de Nouméa par :

- Voie postale : BP K1 - 98849 Nouméa Cedex
- Dépôt physique : 16, rue du général Mangin Nouméa

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique

⁽¹⁾ Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾ La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽³⁾

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique